

Dossier suivi par :
Catherine VELAZCO
int.0160022m@ac-poitiers.fr
05 45 84 42 55

Lycée Emile Roux
30 av. du Général de Gaulle
CS 20053
16500 CONFOLENS

L'Agent Comptable

aux

parents des élèves demi-pensionnaires et
internes du lycée

Objet : Paiement des frais de demi-pension ou d'internat par prélèvement automatique

Année scolaire 2021-2022

Madame, Monsieur,

Pour vous acquitter des frais de demi-pension de votre enfant, nous vous proposons **le prélèvement automatique sur votre compte bancaire**.

Cette opération est gratuite pour les familles et présente de multiples avantages :

- un paiement en 9 fois, d'octobre 2021 à juillet 2022, vers le **07** de chaque mois (plus de chèques ou d'espèces à déposer ou à envoyer - pas d'oubli de paiement - pas de rappels). **Il n'y a pas de prélèvement en septembre ni en janvier.**

- une procédure simple : vous recevez les « avis aux familles » (factures) pour information, et le prélèvement se fera aux dates figurant sur l'échéancier joint.

Si vous obtenez une bourse nationale, un nouvel échéancier vous sera communiqué. Les montants prélevés seront diminués.

Si vous bénéficiez d'une déduction (en cas de remise pour absence ou stage, ou octroi d'une bourse ou d'une aide du fonds social), **le dernier prélèvement** du trimestre sera adapté en fonction de la somme due. Si le prélèvement s'avérait supérieur à la facture, le remboursement sera effectué directement sur votre compte bancaire.

Pour bénéficier du prélèvement automatique, vous trouverez ci-joint :

- un mandat de prélèvement pré-rempli à **retourner avec le dossier d'inscription, complété et signé accompagné de votre relevé d'identité bancaire (au format IBAN BIC).**

Ce document est à compléter même si vous aviez déjà opté pour le prélèvement en 2020/2021.

- le tableau prévisionnel des montants prélevés avec les dates et les sommes selon les tarifs en vigueur au collège pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2021-2022 (**document à conserver**).

Je me tiens à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires, et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

L'agent comptable


Karine CHARTIER



DOCUMENT A CONSERVER

ECHEANCIER PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR DEMI-PENSION ET PENSION

Les tarifs sont arrêtés par la Région Nouvelle Aquitaine. Les montants pour 2022 sont inconnus à ce jour. L'échéancier pour le reste de l'année scolaire vous sera remis en janvier.

IL N'Y A PAS DE PRELEVEMENT EN SEPTEMBRE.

Forfait demi-pension 4 jours	Montant mensuel	Date de prélèvement
SEPTEMBRE/DECEMBRE 2021 : 187.80 €	62.60 €	7 octobre 2021
	62.60 €	8 novembre 2021
	62.60 €	7 décembre 2021

Forfait demi-pension 5 jours	Montant mensuel	Date de prélèvement
SEPTEMBRE/DECEMBRE 2021 : 210.75€	70.25 €	7 octobre 2021
	70.25 €	8 novembre 2021
	70.25 €	7 décembre 2021

Forfait internat	Montant mensuel	Date de prélèvement
SEPTEMBRE/DECEMBRE 2021 : 524.25€	174.75 €	7 octobre 2021
	174.75 €	8 novembre 2021
	174.75 €	7 décembre 2021

NB : Les demandes de paiement par prélèvement sont à remettre dans le dossier d'inscription/réinscription ou jusqu'au 17 septembre 2021. Les demandes reçues après cette date seront prises en compte pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres.

